

Cinq parlementaires préservent l'immunité de Mathot

POURSUITES

Sans grande surprise, les sept membres de la commission des poursuites ont officialisé par un vote, jeudi 17 mars, l'avis qu'ils avaient rendu une semaine plus tôt sur une éventuelle levée de l'immunité d'Alain Mathot : cinq parlementaires (deux N-VA, un PS, un Open Vld, et un sp.a) ont refusé que soit levée cette immunité, les deux autres (MR et CD&V) ont émis un avis contraire.

Dans les jours qui viennent, le rapport de cette commission devrait être mis en ligne et soumis à l'ensemble des parlementaires fédéraux. Il leur sera également présenté oralement jeudi prochain, en séance plénière de la Chambre, puis il reviendra à chaque parlementaire, lors d'un vote secret, d'appuyer ou de se désolidariser du rapport des sept commissaires. C'est donc à l'issue de ce vote que le député-bourgmestre de Seraing saura s'il est définitivement exempté d'une comparution devant le tribunal correctionnel.

En refusant, à une confortable majorité, la levée d'immunité sollicitée par le parquet général de Liège, les membres de la commission ont clairement pris leurs distances avec les conclusions du juge d'instruction et celles du ministère public, estimant que tous les devoirs judiciaires n'avaient pas été menés avec l'impartialité voulue. Des reproches qui seront clairement édictés dans leur rapport. On devrait donc en savoir plus dans les jours qui viennent.

Alain Mathot a été inculpé à Liège en novembre 2011. Il est notamment suspecté de corruption passive dans le cadre de la construction d'un nouvel incinérateur de déchets à Herstal. ■

Jo. Ma.



Alain Mathot est notamment suspecté de corruption passive.

© PHOTO NEWS.

La Calypso va se refaire une beauté en Turquie

OCÉANS Le bateau du commandant Cousteau a 74 ans

► Vingt ans après son naufrage et un tas de péripéties judiciaires, la Calypso va être remise en état.

► Embarqué à bord d'un cargo, le mythique navire de Cousteau fait route vers un chantier naval turc.

Quelle épopée ! La Calypso, le navire océanographique qui a sillonné les océans durant 40 ans

avec le commandant Cousteau, a repris la mer. Pas en chevauchant les flots, non. Du moins pas encore. Mais en reposant son squelette chétif emmitoufflé dans une bâche bleue au fond de la cale de l'Abis Dusavik, un cargo long de 115 m. Partie du port breton de Concarneau ce mardi, elle arrivera à Istanbul d'ici quelques jours. C'est sous le soleil de Turquie, dans un chantier naval où « on peut encore trouver la technologie traditionnelle des constructions navales en bois », selon l'Equipe Cousteau, que la vieille dame de 74 ans devrait retrouver ses atours de jeunesse.

Pour ce lifting intégral, deux années seront nécessaires. Son coût ? Près de 10 millions d'euros tout droit sortis du portefeuille de plusieurs mécènes. C'est que le travail de restauration sera rude. Du bateau mythique, il ne reste que des lambeaux et une triste carcasse de bois. Depuis 2009, sa proue désossée longue de 40 mètres pointait au dehors du hangar n°8 du chantier naval Piriou à Concarneau. Exposée à la fureur des vents, maigrelette, pourrie, vidée de sa timonerie et pillée par des vandales, la structure ne fait plus qu'un quart du poids du célèbre navire qui a permis à petits et grands de découvrir le monde du silence. Quelque 110 tonnes, voilà ce qu'il reste de la fidèle monture de Jacques-Yves Cousteau.

Si son âme a été laissée ainsi à l'agonie, c'est par un mauvais feuillet rocambolesque. Tout débute en 1996, un an avant sa



Emmitoufflée dans une bâche bleue au fond de la cale de l'Abis Dusavik, un cargo long de 115 m, la Calypso arrivera à Istanbul d'ici quelques jours. © AFP.

mort. La Calypso est alors à quai à Singapour lorsqu'elle est éperonnée accidentellement par une barge. Elle reste au fond de l'eau durant 17 jours avant d'être renflouée. Convoyée jusqu'aux eaux territoriales françaises, elle passe un certain temps à flot dans le port de Marseille puis, en juin 1998, est remorquée jusqu'à La Rochelle où elle va croupir durant plusieurs années.

Du bateau mythique, il ne reste que des lambeaux et une triste carcasse de bois

Un an plus tôt, le 25 juin 1997, le commandant Cousteau décide. Une bataille féroce s'engage alors pour s'approprier son héritage. La famille Cousteau s'entre-déchire. Francine Cousteau, ancienne hôtesse de l'air et seconde épouse du commandant, est une habituée des prétoires. Elle rafla la mise, c'est-à-dire « la licence exclusive mondiale et perpétuelle portant sur le nom Cousteau, ses marques, sa signature et son œuvre », laissant Jean-Michel Cousteau, le fils aîné du commandant, sur le carreau.

C'est ainsi qu'il faut attendre jusqu'au 15 octobre 2007 pour que la Calypso soit remorquée de La Rochelle à Concarneau. Elle y fait une entrée triomphale, saluée par des centaines d'admirateurs au bonnet rouge. La passion gagne le chantier naval Piriou. La restauration de la nymphe des mers y démarre sur les chapeaux de roue. La première phase consiste à retirer la superstructure du bateau afin de renforcer sa structure interne. C'est cette charpente qui demeure à l'air libre aujourd'hui. En effet, début 2009, patatras ! La remise en état cesse en raison d'un différend avec l'Equipe Cousteau sur la nature et le montant des travaux. Après des années de procédure judiciaire, cette dernière se voit contrainte en 2015 de libérer le chantier naval de la Calypso. C'est ainsi que la nymphe des mers fait actuellement route pour un chantier naval turc.

Les espoirs sont permis que la Calypso y soit bel et bien remise à neuf. Mais au vu du passif de l'affaire, des péripéties judiciaires futures n'étonneraient guère. ■

LAETITIA THEUNIS

ET APRÈS ?

A nouveau sur les océans

Après sa restauration, la Calypso devrait arborer un aspect proche de celui d'origine. Mieux, elle devrait à nouveau sillonner les océans. « Lorsqu'elle reviendra, elle sera navigante et propulsée par ses propres moteurs, comme le souhaitait le commandant Cousteau », déclarait sa veuve le 6 janvier. D'ici deux ans, le navire pourrait repartir sur les traces de l'océanographe et « servir à l'éducation sur la protection des écosystèmes. La Calypso pourra aussi servir de plateforme pour des événements importants, comme la signature de protocoles environnementaux ». L'idée d'en faire un musée semble loin. Tant mieux. En 1984, le commandant avait déclaré : « Je préfère voir mon bateau couler avec les honneurs que transformé en musée. Je ne veux pas que ce bateau se prostitue et que les gens viennent pique-niquer à son bord. »

L.T.H.

LES BRÈVES

Anvers : trois policiers arrêtés

Le parquet d'Anvers a confirmé jeudi que trois inspecteurs de la police locale d'Anvers ont été placés sous mandat d'arrêt par un juge d'instruction dans le cadre d'une enquête pour des délits commis dans l'exercice de leur fonction. Un quatrième agent a été libéré sous conditions. Il doit se tenir à la disposition des enquêteurs et ne peut provisoirement plus exercer sa fonction, a confirmé son avocat Axel De Schampheleire. Le parquet a également confirmé jeudi la nature des faits reprochés à ces inspecteurs, à savoir vol avec violence et extorsion en bande organisée. Les quatre inspecteurs, âgés de 24 à 34 ans, visaient des personnes en situation de vulnérabilité, essentiellement des sans-papiers et des réfugiés. Les victimes étaient dépouillées de leur argent et de leurs biens lors de contrôles aléatoires parfois violents. (b)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le clignotant de plus en plus oublié

Quatre automobilistes sur dix n'utilisent pas le clignotant pour tourner dans une autre rue, alors que celui-ci est obligatoire lors d'un changement de direction, a révélé jeudi l'association de mobilité Touring. Sur autoroute, près de la moitié des conducteurs n'utilisent pas leur clignotant pour changer de bande ou sortir. Pour réaliser cette enquête, des agents de Touring se sont postés sur des ponts surplombant les autoroutes E411, E40 et E17 et le ring de Bruxelles ainsi qu'à des carrefours situés dans plusieurs grandes villes de Belgique. (b)

FLAWINNE

L'homme qui a voulu entrer dans la caserne interné

Minh Le, un trentenaire namurois qui avait forcé l'entrée de la caserne militaire de Flawinne (Namur) le 26 octobre dernier, sera interné sur décision de la chambre du conseil. Il ne sera donc pas jugé devant un tribunal correctionnel où son infraction était passible de six mois à cinq ans d'emprisonnement. (b)

loop.be

A STAR ALLIANCE MEMBER



DONNEZ UN COUP DE POUCE À VOS LOOPS ET ENVOLEZ-VOUS ENCORE PLUS VITE !



Gagnez 100 LOOPS supplémentaires pour chaque vol réservé en mars. Soit 200 LOOPS additionnels pour un aller-retour !

Pas encore LOOP ?
Inscrivez-vous gratuitement sur loop.be



brussels
airlines

Conditions : voir loop.be